



Éclosion d'influenza aviaire près de chez moi

Comment les EVQ vous informent dès la première alerte d'influenza aviaire?

Situation de départ | Suspicion d'un cas

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) déclare qu'un site d'élevage est suspecté d'être contaminé par l'influenza aviaire (ou grippe aviaire).

Vous êtes accompagné dès la suspicion

Dès la suspicion d'un cas, les EVQ accompagnent l'ensemble des éleveurs situés dans la zone à risque préliminaire (ZRP) autour du cas. L'accompagnement se fait de deux manières :

- Par courriel - Surveillez régulièrement vos courriels! Pensez à vérifier aussi votre dossier de courriels indésirables au cas où.
- Par téléphone - Assurez-vous d'être facilement joignables. Augmentez le volume de la sonnerie de votre téléphone et gardez-le à l'œil!

• Ferme située dans un **rayon de 0-3 km**

L'éleveur reçoit rapidement un courriel des EVQ lui mentionnant ceci :

- Il sera appelé par un auditeur ou un agent d'accompagnement des EVQ dans les prochaines heures;
- Il doit mettre en place immédiatement sur la ferme les mesures de biosécurité du **niveau ORANGE** selon les recommandations de l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (EQCMA).

L'éleveur reçoit ensuite l'appel des EVQ lui mentionnant ceci :

- On lui explique les mesures de biosécurité rehaussée à mettre en place sur la ferme et les signes cliniques de la maladie;
 - Il doit contacter l'ACIA si ces signes sont observés;
 - Il faut qu'il informe les employés des mesures de biosécurité rehaussée en vigueur sur la ferme.
- Outil à utiliser : Fiche [Biosécurité : Liste de vérification pour la formation du personnel](#)

Ferme située dans un rayon de 3-10 km

L'éleveur reçoit un courriel des EVQ lui mentionnant ceci :

- Il doit mettre en place sur la ferme les mesures de biosécurité du **niveau JAUNE** selon les recommandations de l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (EQCMA). Des informations sont aussi transmises dans le courriel concernant le niveau orange afin qu'il puisse se préparer à l'éventualité d'une confirmation positive du cas.
- Si le cas est confirmé positif, il sera appelé par un auditeur ou un agent d'accompagnement des EVQ dans les 24 à 48 heures suivant la confirmation du cas.

Cas positif déclaré

Quand le cas est confirmé positif par l'ACIA :

- Les auditeurs et les agents d'accompagnement des EVQ envoient un courriel et appellent TOUS les éleveurs de la zone à risque (0-10 km);
- L'éleveur est informé qu'il doit compléter et acheminer rapidement les formulaires obligatoires demandés par l'ACIA. Les EVQ envoient directement ces formulaires aux éleveurs par courriel.

Votre obligation

En plus de la déclaration obligatoire à l'ACIA, la déclaration de la grippe aviaire aux EVQ est obligatoire selon le *Règlement de production et de mise en marché* (poulet et dindon).

Une déclaration rapide d'un éleveur permet à l'EQCMA de fournir une carte plus précise de l'emplacement du cas et de la ZRP, ce qui optimise la rapidité d'intervention des EVQ et minimise les risques de propagation du virus.

Restez informé

Veuillez surveiller les courriels des EVQ qui transmettent les communiqués de l'EQCMA faisant état de l'évolution de l'éclosion. Vérifiez que l'adresse courriel suivante volailles@upa.qc.ca soit inscrite dans vos contacts. Cela évite que le courriel atterrisse dans la boîte de courriels indésirables.

Conservez ces contacts

EN TOUT TEMPS, l'équipe des auditeurs et l'équipe terrain des EVQ demeurent disponibles pour répondre à vos questions concernant les mesures de biosécurité rehaussées et les obligations réglementaires des éleveurs concernant la grippe aviaire.



Équipe des auditeurs

 audits.evq@upa.qc.ca

 514 556-1625

Équipe terrain

 evqterrain@upa.qc.ca

 514 556-1625

ACIA - Bureaux de Santé animal du Québec

Heures de service (8 h 30 à 16 h 30) : Communiquer avec le bureau de district le plus près du site de production.

- Chicoutimi : 418 698-5506
- Lacolle : 450 246-4125
- Mirabel : 450 420-3774
- Montréal : 514 283-8888, poste 4367
- Québec : 418 648-7373
- Rimouski : 418 722-3032
- Rouyn-Noranda: 819 762-5211
- Saint-Hyacinthe: 450 768-1500
- Sherbrooke: 819 564-5509
- Victoriaville: 819 752-5354

En dehors des heures de service : Appeler la ligne d'urgence au 450 768-6763 et laisser un message sur le répondeur.